

Le cadastre et les recherches cadastrales La série 21G

C'est quoi, le cadastre ?

Le cadastre est un document fiscal: il permet à l'administration des contributions directes d'identifier équitablement les contribuables. Il se matérialise sous deux formes : les registres et les plans.

Les plans dressent la cartographie des propriétés foncières et immobilières. Les registres permettent d'identifier les personnes assujetties aux impôts fonciers.

C'est la loi du 15 septembre 1807, sous Napoléon, qui instaura le cadastre général parcellaire de la France pour mesurer les parcelles, confectionner un plan, classer les parcelles , déterminer le revenu imposable, appelé alors « cadastre napoléonien ». Jusqu'en 1811, la Ville sera divisée en 24 sections.

La levée des plans cadastraux a duré presque trente ans et ne s'est achevée qu'en 1837. Mais faute de mise à jour, les plans ne reflétaient plus la réalité.

C'est pourquoi la loi du 16 avril 1930 prescrit ensuite une révision exceptionnelle des évaluations foncières et posa le principe d'une rénovation générale du cadastre (« cadastre rénové »).

A Marseille, en 1946, un troisième cadastre a été initié : conservant les bases de la découpe du cadastre napoléonien, les anciennes sections ont été découpées en quartiers, créant ainsi les 111 quartiers marseillais.

Comment sont organisées les informations ?

- Les registres
 - **Les états de section de 1791 à l'an VII (1799), et de l'an XIII (1804-1805) à 1826** : légende des plans. Ils indiquent par ordre croissant et pour chaque section la liste des parcelles, et pour chaque parcelle, le nom et l'adresse des propriétaires, la désignation du bien (terre cultivée, pré, vigne, maison d'habitation, fabrique,...), et le montant du revenu imposable.
 - **Les matrices de rôles de 1791 à l'an XI (1802-1803)** Compléments des états de section.
 - **Les mutations foncières de l'an VII (1799) à 1851.** Classement chronologique avec indication de l'ancien et du nouveau propriétaire, date de l'acte de vente et nom du notaire.
 - **Les matrices cadastrales de 1826 à 1946** : ces registres indiquent pour chaque contribuable la liste des propriétés, bâties ou non bâties au titre

desquelles il est imposable. Classement des 26 sections par section, état de section et numéro de parcelles.

- **Les matrices cadastrales rénovées des années 1950 à 1970** : ces registres sont classés par arrondissements et quartiers administratifs.

Les états de sections sont parfois dénommés « Tableaux indicatifs de propriétés ». Les plus anciens états de sections groupent les propriétés par nature de culture, la numérotation se faisant à l'intérieur de chaque catégorie.

Certains registres marseillais de 1827, qui présentent un classement des parcelles par rues, sont intitulés « Tableaux indicatifs par rue ». Ils sont accessibles en ligne sur le site des Archives départementales des Bouches-du-Rhône.

➤ Les plans cadastraux

- **Plan du cadastre napoléonien** (ou « cadastre ancien ») levé en 1819-1820. Il est accessible en ligne sur la base de données « **Cartes et plans** » <http://archives.marseille.fr>
- **Plan du cadastre rénové** entre 1948 et 1956, avec quelques révisions entre 1959 et 1967, et surtout entre **1974 et 1978**. Il est consultable sur la base de données Archives sous la cote **1053W**.
- **Plans du cadastre de 1987 et 1991** : consultables **uniquement** sous forme de **microfiches** en salle de lecture. Ces microfiches sont classées par arrondissement, puis par quartier administratif et par lettre.

Ce que vous trouverez dans le cadastre :

Les documents cadastraux conservés aux Archives municipales de Marseille apparaissent sous la cote **21G**. Ils vous serviront dans le cadre d'une recherche sur l'histoire de votre maison, de votre quartier, mais aussi dans le cadre de recherches généalogiques, ou dans le cadre d'une succession ou d'un litige.

La collection des Archives municipales est une collection incomplète. Vous trouverez aux Archives départementales la collection complète.

Ce que vous ne trouverez pas :

Les dates de changement de propriétaires sont imprécises, et toujours postérieures à celles des actes notariés. Ces dates n'indiquent ni la nature de la mutation (vente, succession, adjudication,...) ni le nom du notaire qui a rédigé l'acte.

Les bornages, droits de passage et servitudes n'apparaissent jamais dans les documents cadastraux.

Pour aller plus loin :

La base de données « Cartes et plans », accessible en ligne permet de voir les plans de la Ville du XVIème siècle au XXème siècle.

Vous y trouverez également les plans du cadastre napoléonien, et les plans par quartier de 1890 et 1905 tirés de l'Indicateur Marseillais.

Consultez le site des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, rubrique « des clefs pour la recherche », « faire une recherche cadastrale ». Vous y trouverez les repères méthodologiques pour commencer votre recherche.